

Préambule au CCE du 14 décembre 2016

Cinq mauvaises nouvelles pour Delphine Ernotte et pour l'entreprise depuis le dernier CCE, date de la signature du COM 2016-2020 :

- Arbitrage défavorable sur l'euro supplémentaire de redevance
- Rapport accablant de la Cour des Comptes
- Avis négatif du Sénat sur le COM 2016-2020
- Baisse d'audience sur France 2 et France 3
- Suppression de la publicité sur les programmes jeunesse (20 M€ dès 2018)

Il faut ajouter à cela un contexte politique excessivement périlleux avec le concert des libéraux de tous poils qui ne se cachent plus pour aiguiser leurs couteaux dans la perspective de l'élection présidentielle.

Un contexte qui rappelle le mandat de Marc Tessier lors du changement de majorité en 2002 et l'annulation du projet TNT, celui de Patrick de Carolis avec l'annonce tsunami de la suppression de

la publicité en 2008, celui de Rémy Pflimlin qui en 2012 dut faire face à l'amputation de 200 M€ sur le plan d'affaires du COM qu'il venait à peine de signer...

L'oxygène économique manque pour faire vivre les nombreux chantiers de développement que vous lancez : Franceinfo en année pleine, la S-VOD, la relance de la production interne, le déploiement sur le numérique... On ose à peine vous demander s'il restera du cash pour les développements des régions et des Outre-mer !

Imaginez-vous, Mme la Présidente, un actionnaire aussi maltraitant que le nôtre, lorsque vous, qui veniez d'un autre univers industriel et commercial, avez souhaité en assurer la présidence ? A défaut de modèle économique crédible pour France télévisions, n'êtes-vous pas contrainte d'en gérer le déclin ?

Mutualisations, synergies, gains de productivité, gel salarial, réductions d'emplois... Le budget 2017 amplifie le mouvement que nous connaissons depuis des années avec la chasse aux ETP

comme seule boussole managériale.

En ligne de mire, quelques exemples :

- la numérisation des fonctions support qui ne laisse d'inquiéter car elle frappe directement des femmes salariées, sans vraie perspective GPEC,
- l'externalisation des fonctions d'habillage, de maquillage et de coiffure à la filière de production, là encore une population majoritairement féminine,
- la mise en place d'une règle de gestion (importée de TF1 et M6) visant à plafonner le nombre total de collaboration des intermittents à 80 jours par an, que la CGT juge illégale et dont nous demandons le retrait,
- l'évolution brutale des tableaux de service à la fabrication Siège, rejetée par une immense majorité de salariés (la pétition a recueilli 146 signatures sur 178 salariés concernés),

- la réforme précipitée de France 3 sans autre finalité que d'offrir aux politiques un outil de communication à leur mesure. La mise en place des Pôles a été traumatisante pour les salariés des régions. Cette remise en cause incertaine des structures existantes sera lourde de conséquences pour eux.

Pourtant, dans ce contexte alarmant, la CGT ne se résigne pas. Elle porte au plus haut sa conception du service public dans une période qui voit partout monter les périls. Une période qui plaide pour le renforcement des missions de la télévision publique et de ses moyens car elle seule pourra tenir son rôle central face au « chacun pour soi » qui semble vouloir supplanter notre modèle culturel et social et garantir le pluralisme qui fonde notre démocratie.

Paris, le 14 décembre 2016